

NON À L'ÉTAT D'URGENCE PERMANENT !

L'état d'urgence a été prolongé jusque début novembre 2017 par le parlement.

Macron a promis la fin de l'état d'urgence mais prépare un projet de loi (qui sera examiné à l'Assemblée nationale en septembre) qui consistera à installer dans la loi commune les principales mesures de l'état d'urgence :

- mise en place de périmètres de « protection » décidés par le préfet : fouilles de véhicules, de bagages et possibilités de palpations par la police municipale ou des agents de sécurité privés ;
- introduction dans le droit commun des assignations à résidence et bracelets électroniques, des perquisitions 24h sur 24, des perquisitions informatiques...

La FERC-CGT s'oppose à l'instauration d'un état d'urgence permanent et participera à toutes les mobilisations pour défendre nos droits et nos libertés.

LA FRANCE EN GUERRE



Extraits de l'appel CGT-POLICE PARIS, CGT-PJJ, CHANCELLERIE, CGT-SPIP, CGT-INTERIEUR, PÉNITENTIAIRE, UFSE-CGT, CGT-EDUC'ACTION, etc. paru sur Médiapart en juillet 2017 :

[...]

Au quotidien, nous accomplissons nos missions respectives du mieux possible malgré des moyens insuffisants, des conditions de plus en plus dégradées. Alors même qu'elles nous semblent essentielles et complémentaires, l'éducation, la culture, l'insertion, la justice, la prévention et la sécurité, la recherche, la santé, la douane ... sont aujourd'hui dévoyées pour « raison de sécurité » et à « des fins de renseignement pour la lutte contre le terrorisme ».

Pourtant, chaque service public a des missions qui lui sont propres, des objectifs particuliers avec pour base commune l'intérêt général, la liberté, l'égalité, la fraternité et la solidarité.

Il est inconcevable et inefficace de faire d'un travailleur social un agent de renseignement, d'un professeur un policier, d'un militaire un humanitaire ou un éducateur.

[...]

Il est intolérable et inefficace d'absorber la moitié des budgets de la politique de la ville dans la lutte contre la radicalisation au détriment des budgets alloués aux associations de quartiers assurant pourtant du lien et de la cohésion sociale. Il n'est plus possible de multiplier la construction des places de prison et de fermer des écoles.

Il n'est plus possible de voir les policiers encouragés à employer une réponse violente et disproportionnée sans discernement sur les

manifestant.e.s, les syndicalistes et les militant.e.s !

Il est inacceptable que l'autorité administrative supplante le juge judiciaire en matière de libertés individuelles et collectives.

Il est grand temps d'en finir avec l'état d'urgence en rien efficace pour la lutte contre le terrorisme.

Il est tout aussi contestable et encore plus problématique de vouloir inscrire dans le droit commun les mesures restrictives de libertés prévues jusqu'ici dans l'état d'urgence.

Aussi nous n'acceptons pas le projet de loi « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ». Ce projet fait du régime d'exception, la règle, conforte le règne de l'arbitraire et les préfets dans leurs « super pouvoirs », sans contrôle réel du juge judiciaire. Il aggravera la situation alarmante au sein des services publics.

Si nous estimons les causes du terrorisme multiples et complexes, nous en décelons certaines très manifestes : une politique extérieure guerrière, l'exacerbation des inégalités sociales, une démocratie en déclin, un appauvrissement des services publics avec moins d'égalité pour l'accès à l'éducation, à la protection de l'enfance, à la justice, à la culture, à l'emploi, aux loisirs, à l'engagement citoyen, un appauvrissement des services de police de proximité, les reculs et démissions de l'État dans tous ces domaines, la disparition des services publics dans de nombreuses zones rurales, l'oubli des principes républicains et de la nécessaire exemplarité des personnes investies d'un quelconque pouvoir.

[...]